

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 FEVRIER 2021 – 19 h 00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 18 février à 19 h 00, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents** : Mme BOCH Jocelyne, M. BASTIEN David, Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, M. ZUNINO Xavier, M. GERMAIN Didier, M. LECOMTE Jérôme, M. MOULIN Laurent, Mme THOME Emmanuelle, Mme FLEYS Sandrine M. MONTESSUIT Vincent, Mme BARILLIER Agnès, M. THEVENON Julien, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre, M. LANSARD Yannick, M. Christophe DANTON.

**Absent(s)** : Mme MALLINJOURD Mireille (Procuration à Jean-Claude MARTIN), M. FRANCHIOLO Roger (Procuration à Patrice CAQUET), Mme DULLIN Sandra (Procuration à Agnès BARILLIER), Mme MONGELLAZ Anna (procuration à Jocelyne BOCH), Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie (Procuration à Céline GUIRAO), M. JABIOL Alexandre (Procuration à Julien THEVENON).

**Secrétaire de séance** : Mr Xavier ZUNINO

**Date d'envoi de la convocation** : 11 février 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

**DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS**

**FINANCES**

- Demandes de subventions

***Aménagement Place de l'Eglise : Plan de Relance auprès de la Région Auvergne – Rhône Alpes et Département 74 – CDAS***

Après plusieurs corrections, le dossier d'aménagement de la Place de l'église peut être déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour bénéficier d'une subvention au titre du dispositif du Contrat Plan Etat-Région (Plan de Relance Régional).

Ce dispositif permettrait d'obtenir une subvention maximale de 100 000 €. Toutefois, les travaux ont l'obligation de démarrer avant le 30 juin 2021.

Parallèlement, ce même dossier peut être déposé auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour bénéficier d'une subvention au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et auprès du Département.

Toutefois, les observations suivantes sont faites :

Jean-Claude MARTIN et Jocelyne BOCH attirent l'attention de l'assemblée sur le montant élevé de l'estimatif réalisé pour la place de l'église : 521 615 € HT, sans l'éclairage et sans les honoraires des cabinets.

Ils indiquent que le conseil municipal sera vraisemblablement amené à se poser des questions sur le maintien de ce projet, dans ces conditions, dans le budget primitif 2021. En effet, le projet actuellement présenté, répond à toutes les demandes des différentes commissions et des partenaires (exigences environnementales, notamment). Ils craignent que le maintien du projet en l'état ne grève trop le budget pour laisser la possibilité de mener à bien tous les projets contenus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (Salle Chatenoud, écoles.).

Ils émettent la possibilité de revoir le projet pour réhabiliter le parking, mais avec une enveloppe financière revue à la baisse.

### ***Columbarium : Plan de Relance auprès de la Région Auvergne et Département 74 -CDAS***

Le projet de création d'un nouveau columbarium peut aussi être présenté au titre du Plan de Relance Régional. Des demandes de subventions peuvent être déposées au titre du Plan de Relance Régional et auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la Région Rhône-Alpes et auprès du Département.

### **INTERCOMMUNALITE**

- Adoption du pacte de gouvernance présenté par le Grand Annecy

En fin d'année 2020, il a été transmis le projet de Pacte de Gouvernance présenté par le Grand Annecy.

Pour rappel :

La loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, institue un pacte de gouvernance entre les Maires et leur intercommunalité ;

Le nouvel article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le 30 juillet dernier, le Conseil de l'Agglomération du Grand Annecy a décidé d'élaborer un Pacte de Gouvernance afin de définir le cadre de référence des relations entre le Grand Annecy et ses 34 communes membres.

Le projet de Pacte de Gouvernance a été présenté à la conférence des Maires du 11 décembre 2020 ;

L'ambition du Grand Annecy est de préserver le dynamisme de l'attractivité de son territoire tout en répondant aux préoccupations des habitants qui souhaitent vivre sur un territoire apaisé et conserver une qualité de vie.

La gouvernance intercommunale a pour objectif de faciliter le dialogue entre tous les acteurs qui représentent le territoire ou l'institution du Grand Annecy.

La gouvernance intercommunale doit respecter la richesse et la diversité des 34 communes qui composent le Grand Annecy. Il ne s'agit pas de gommer les différences mais de s'appuyer sur les particularités pour s'enrichir mutuellement.

Le pilotage des projets et actions est assuré prioritairement par les élus communautaires issus du territoire le plus concerné en lien avec les élus municipaux.

Dans le cadre d'une dynamique coopérative, la gouvernance du Grand Annecy garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de prise de décision.

Il s'agit d'associer chacun des territoires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Annecy.

Les communes seront pleinement intégrées au processus décisionnel et à la réflexion sur les projets, par leurs représentants au sein du Conseil d'Agglomération, de la Conférence des Maires, du Bureau de l'Agglomération, des commissions thématiques, des conventions territoriales des élus municipaux et des conférences territoriales thématiques.

Dans la mise en œuvre des orientations par l'administration du Grand Annecy, il sera également recherché une articulation entre les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le pacte de gouvernance tel que proposé par le Grand Annecy.

*Arrivée de Yannick LANSARD*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- Modification des Indemnités des Elus

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Julien THEVENON a été nommé Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse.

Les Conseillers Municipaux Délégués percevant une indemnité de fonction, il convient de modifier les taux initialement retenus pour le Maire et les adjoints. En effet, il est rappelé que les indemnités des Conseillers Municipaux Délégués sont prélevées, selon un taux de répartition, sur les indemnités du Maire et des Adjoints, et ce quel que soit le nombre d'Adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des taux initialement retenus pour les indemnités du Maire et des Adjoints.

- Délégué au Centre Communal d'Action Sociale

Suite au remaniement des Commissions Municipales, des nominations aux organismes et administrations extérieures, il convient d'élire un nouveau membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Christophe Danton a intégré le conseil municipal suite à la démission de Danielle Cartier Moulin. Il siégeait jusqu'alors au CCAS en tant que personne extérieure.

Il sera fait proposition d'élire Christophe Danton pour siéger en tant qu' élu, représentant du Conseil Municipal, au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Le nombre de membres élus et de personnes extérieures devant être égal (hormis le Maire, Président) :

- Monsieur Roland MONGELLAZ sera désigné pour intégrer le CCAS en tant que personne extérieure,
- Madame Jocelyne Boch qui siégeait parmi les membres élus se retire du CCAS où elle siègera dorénavant, lorsque nécessaire, en remplacement de Monsieur le Maire empêché.

La nouvelle composition du CCAS sera donc la suivante :

Monsieur le Maire ou son représentant

Membres du Conseil Municipal : Mireille Mallinjou, Anna Mongellaz, Sandrine Fleys, Emmanuelle Thomé, Lyne Clarens, Stéphanie Anquer-Le Duff, Christophe Danton

Membres Extérieurs : Mme Monique Rey-Wattrelot, Mme Marie-Louise Falcoz, Mme Evelyne Saint-Marcel, Mme Sandrine Gay, Mme Patricia Ferry, Monsieur Guy Thevenon, Monsieur Roland Mongellaz.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle composition du CCAS.

Christophe DANTON remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui accordent.

Il fait référence, par ailleurs, à la venue du « Bus des Séniors » dans les communes. Il indique que c'est une action menée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Annecy, en partenariat avec les CCAS communaux. Son objectif est de faire bénéficier, avec l'appui d'une infirmière et d'une animatrice, les séniors et les aidants d'indications sur la pandémie et sur les gestes barrières à respecter.

Le Bus des Séniors se trouvait sur la place de la poste ce même jour. Monsieur Roland MONGELLAZ, tout nouveau membre du CCAS, était présent aux côtés d'autres membres du CCAS pour accueillir les séniors intéressés.

- Signature avec le CDG 74 pour l'intervention de l'archiviste

Depuis plusieurs années, la Commune collabore avec le Centre de Gestion Départementale de la Haute-Savoie pour la gestion de ses archives, ceci conformément à la **loi du 3 janvier 1979**.

Cette mission est assurée par un archiviste diplômé. Il s'agit d'archiver, répertorier, éliminer les documents communaux. Le coût est d'environ 2000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion précité, pour cette intervention.

- Convention avec l'Université Savoie-Mont Blanc pour l'établissement du « Bilan Carbone » de la Commune

Sur proposition de la Commission Environnement, une consultation a été engagée auprès de différentes universités alentour afin de rechercher un(e) étudiant(e) souhaitant assurer le bilan Carbone de la Commune.

Une étudiante de l'Université Savoie-Mont Blanc a été retenue sur la période du 17 mai au 06 août 2021 et bénéficiera d'une gratification financière (conformément à la loi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec l'Université de Savoie Mont Blanc.

### **TRAVAUX**

- Place de l'Eglise : Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec le SYANE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS**

Questions diverses

- **Investissements 2021**

Jean-Claude MARTIN indique que la commission finances se réunira le mardi 23 février afin de travailler sur le projet de budget 2021, en particulier sur les investissements à y inscrire en fonction des capacités budgétaires de la commune.

Sera abordée dans ce cadre, notamment la question de la place de l'église

Jocelyne BOCH aborde la question de l'inscription possible d'un système de vidéo protection. Elle précise qu'il serait possible d'obtenir une subvention très intéressante (jusqu'à 80% des dépenses) auprès de l'ETAT et du département si la demande est déposée avant le 28 février. Elle indique qu'un devis sur ce sujet avait été fait en mars 2019 et qu'il a été demandé de le réactualiser. Mais il s'agit prioritairement de savoir si le Conseil Municipal est favorable à une installation de ce type, fortement préconisée par les services de gendarmerie.

Jean-Claude MARTIN explique qu'il s'agirait d'équiper le rond-point situé à proximité du magasin GammVert, à la demande des forces de l'ordre qui considèrent que celui-ci est un lieu de passage.

Une discussion s'engage au cours de laquelle plusieurs conseillers municipaux trouvent complètement anormal que le coût d'une telle installation sur le rond-point soit supporté entièrement pas la commune d'Alby. Se pose également la question de la maintenance de l'équipement et de son remplacement s'il est endommagé.

Un tour de table est réalisé.

Sur les 17 conseillers présents, une majorité se déclare favorable à l'installation d'une vidéoprotection.

Après discussions et délibérations, Monsieur le Maire est chargé par la majorité des présents de déposer une demande de subvention auprès de l'ETAT, et que l'avis des conseillers municipaux absents ce jour devra être pris avant d'entériner la demande d'installation. Jean-Claude MARTIN précise qu'il ne s'agit là que de l'équipement du rond point de GammVert.

Après en avoir délibéré, le conseil est majoritairement favorable (deux abstentions) au projet qui conduit à la constitution d'une centrale citoyenne. Le porteur de projet en sera avisé. L'attention de tous est attirée sur la nécessité de ne pas dénaturer le site et de prendre en compte très précisément le résultat de l'étude de faisabilité qui sera engagée.

Il est souhaité la mise en place d'une réunion prochaine avec le porteur de projet, le vice-président du Grand Annecy en charge du développement des énergies renouvelables, Marc Rollin, et le SMIAC.

Cette réunion sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

- Prochaine lettre d'information

La lettre d'information qui sera distribuée début mars dans toutes les boites aux lettres est en cours de rédaction.

Céline GUIRAO présente les principales thématiques abordées.

- Rappel des prochaines dates de réunion

**Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 21h25.**



Le Maire,

Jean-Claude MARTIN